

6^{EME} COMITE TECHNIQUE DU 2^{EME} « **PAPI** » DE L'ARMANÇON



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Réunion du jeudi 30 avril 2020

en visio-conférence sur skype

Compte-rendu

ÉTAIENT PRESENTS (14) :

BONNET Fabrice - Direction Départementale des Territoires 89
THOLE Romain - Direction Départementale des Territoires 89
LAUVIN Ludovic - Direction Départementale des Territoires 89
REY Ophélie - Direction Départementale des Territoires 21
GENTIT Christelle - DREAL¹ de Bourgogne Franche-Comté
LACHAMBRE Malika - DREAL de Bourgogne Franche-Comté
GALLOIS Eric - Agence de l'Eau Seine Normandie
RIFFIOD Flavien - DRIEE² Service de Prévision des Crues
SOLTERMANN Yohan - DRIEE Service de Prévision des Crues
BUCHAILLOT Lauriane - SMBVA
COELHO Caroline (Vice-présidente en charge du PAPI) - SMBVA
DUROY Cannelle - SMBVA
LAURENT Théo - SMBVA
VIGIER Louise - SMBVA

ÉTAIENT EXCUSES (1) :

REIGNER Jérémy - EPTB Seine Grands Lacs

ÉTAIENT ABSENTS (0) :

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

² Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

ORDRE DU JOUR :

I.	Modélisation hydraulique en Côte-d'Or	3
A.	Géométrie du modèle	3
B.	Crues de calage.....	3
C.	Hypothèses hydrologiques pour les affluents.....	4
D.	Lac de Pont-et-Massène.....	5
E.	Premiers résultats de calage	5
F.	Conclusions sur la marche à suivre	6
II.	Diagnostics de vulnérabilité des habitations.....	6
A.	Avancement de la mission de Cannelle Duroy.....	6
B.	Stratégie de communication et ciblage.....	7
C.	Validation des documents de diagnostics	7
D.	Points de discussion et questions en suspens (diapos 33 et 34).....	8
III.	Atlas cartographique des inondations par débordement de l'Armançon (département de l'Yonne)	10
A.	Avancement et diffusion	10
B.	Cas de la confluence Yonne-Armançon.....	10

Caroline COELHO, Vice-présidente du SMBVA en charge du PAPI, introduit la réunion et les circonstances particulières qui ont conduit à l'organiser sous la forme de visio-conférence. Elle rappelle les sujets à l'ordre du jour.

Les participants se présentent lors d'un bref « tour de table ».

Lauriane Buchailot présente Cannelle Duroy, chargée de mission recrutée pour 6 mois au SMBVA pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations. Elle présente également Théo Laurent, qui remplacera Louise Vigier à l'animation du PAPI sur la durée de son congé maternité, du 26 mai au 14 septembre 2020.

I. Modélisation hydraulique en Côte-d'Or

A. Géométrie du modèle

Louise Vigier présente le secteur d'étude : périmètre, stations hydrométriques, longueurs des cours d'eau modélisés.

Construction de la géométrie du modèle : cette étape a été finalisée par Guillaume Nuti. Des ajustements à la marge sur la densité des profils en travers ou bien correction d'une pente de fond erratique, responsable de problèmes de convergence, ont été réalisés depuis. Une série de tests de simulation sur une large gamme de débits a été faite pour évacuer les problèmes numériques à venir liés à la géométrie du modèle. Un certain nombre a pu être corrigé, toutefois le modèle ne tourne pas encore sur de forts débits, mais il est possible que ce problème soit résolu de lui-même par les ajustements liés au calage.

Origine des données (notamment topographiques) : le LIDAR de résolution 1m mis à disposition par la DREAL-BFC pour la topographie terrestre, des relevés de terrain pour les profils du lit mineur (bathymétrie) et les ouvrages, issus d'études existantes, de relevés du SMBVA, et de l'étude topographique réalisée par le Cabinet Tissandier pour le compte du SMBVA en 2017 dans le cadre du projet de modélisation hydraulique.

Le nombre d'ouvrages (ponts, seuils) et de profils en travers définis est détaillé. On obtient une moyenne de 1 profil tous les 125 m.

Les principales étapes du calage d'un modèle hydraulique 1D sont rappelées, ainsi que les paramètres de calage et les données observées sur lesquelles s'appuie la procédure de calage. Le travail en cours porte sur le calage du lit mineur, basé sur la simulation de crues non débordantes.

B. Crues de calage

Un inventaire des données disponibles est réalisé pour orienter et justifier le choix des crues historiques qui seront retenues pour calage et validation du modèle.

Si les débits aux stations de mesure sont disponibles pour l'ensemble des événements récents (25 dernières années), exception faite de ceux mesurés à l'aval du lac de Pont (disponibles depuis février 2018 seulement), il n'en est pas de même pour les données de laisses de crues et les connaissances liées à l'emprise des zones inondées.

La crue de janvier 2018 est la mieux renseignée en hauteur d'eau, suite aux nombreuses laisses de crues relevées sur le terrain par le SMBVA. Viennent ensuite les crues de mars 2001 et avril 1998. Janvier 2018 pourrait donc être retenue pour calage du modèle, 2001 et 1998 pour validation.

On regrette que la crue de mai 2013 ne soit pas mieux documentée. Ophélie Rey signale qu'un travail sur l'emprise de la zone inondée en mai 2013 a été réalisé sur le bassin de l'Ouche, qui concentre le plus d'enjeux et bénéficie de la surveillance du SPC, mais pas sur le bassin de l'Armançon amont. Elle ajoute que les services de l'Etat seraient mieux préparés aujourd'hui qu'en 2013 pour une recherche post-crue.

Le SPC propose d'étudier la disponibilité de données de son côté, et fournit, à l'issue de la réunion, des prises de vue aériennes de la crue de l'Armançon acquises par l'IGN le 4 mai 2013, de Venarey-les-Laumes à Aisy-sur Armançon. Ces données sont transmises sous licence d'utilisation à titre gratuit, dans le cadre du PAPI de l'Armançon.

Pour le calage du lit mineur, les crues non débordantes de février 2016 et janvier 2019 ont pour le moment été retenues pour les premiers tests. Celle de janvier 2019, quoique de niveau très modeste, présente l'avantage d'une mesure de débit à la station aval du lac de Pont (ce qui n'était pas le cas en 2016). Yohan Soltermann suggère l'utilisation de l'évènement de janvier 2020, plus marqué que celui de janvier 2019. Par ailleurs, une crue pour laquelle les débits à la station aval du lac de Pont sont disponibles est intéressante pour valider la modélisation de la retenue ou l'ajuster si besoin.

- janvier 2020 : débit aval lac de Pont disponible mais pas à Brianny ni à Quincy.
- décembre 2019 : débits disponibles sauf pour la station aval lac de Pont.

→ Point à préciser avec l'aide de la DREAL-BFC pour la disponibilité des données (Marc Philippe).

→ Simuler l'ensemble de la période déc. 2019 - janv. 2020 pour laquelle des données sont disponibles.

C. Hypothèses hydrologiques pour les affluents

Avant d'analyser les premiers résultats de simulation, la détermination des apports intermédiaires est abordée. Il s'agit des affluents non jaugés, qui viennent augmenter le débit du cours d'eau entre deux stations hydrométriques. De manière générale, ils correspondent à des ruissellements de surface ou bien peuvent provenir d'écoulements souterrains, en fonction de la nature du sous-sol.

Dans un premier temps, l'évaluation des surfaces des sous-bassins versants a été faite dans QGIS sur la base du MNT de résolution 5m, puis un regroupement a été réalisé pour limiter le nombre de points d'injection dans le modèle hydraulique (adapter le niveau de complexité du modèle aux débits connus et au degré d'incertitude). Ainsi, les critères de nature géologique du sous-sol, occupation du sol et points de confluence avec les cours d'eau principaux ont été retenus pour former 12 groupes de sous-bassins versants de comportement « homogène » du point de vue de la réactivité et de la nature des écoulements. Les points d'injection se trouvent plus nombreux que sur les tronçons aval (Aisy-Tronchoy et Tronchoy-Migennes) en raison d'une plus grande hétérogénéité topographique, géologique, et d'occupation du sol.

Les caractéristiques géologiques du secteur sont rappelées : calcaires karstiques au NE (plateau du châillonnais, qui borde la vallée de l'Oze et la Brenne aval sur leur rive droite), qui évoluent selon la direction NE-SO vers les niveaux plus anciens (Jurassique inférieur = Lias) riches en marnes et donc peu perméables. De plus, un affleurement de roches cristallines associé au Massif du Morvan caractérise la région de Semur-en-Auxois et du lac de Pont, faisant de celle-ci une zone imperméable.

Ainsi, contrairement au tronçon Aisy-Tronchoy, les sous-bassins versants du secteur amont potentiellement concernés par des écoulements souterrains se limitent à ceux de l'Oze et de la Brenne

aval en rive droite (nombreuses sources sur le bv de Fontenay ou le bv de Lachereuil par exemple). La mesure de débit de la Laignes faite aux Riceys pourrait être utilisée pour caractériser la réponse souterraine sur ces bassins versants, quoique dans une proportion inconnue à ce stade (voir plus loin les tests de fonctions hydrologiques et les résultats du calage).

D. Lac de Pont-et-Massène

Les questions du fonctionnement de la station située à l'aval du lac de Pont (gérée par VNF, même si les jaugeages sont faits par la DREAL-BFC) et des règles d'exploitation du barrage sont abordées. Les mesures disponibles à cette station mettent en évidence des manœuvres de vanne (dont la prise en compte dans le modèle pourrait être nécessaire), par ailleurs la station présente à ce jour des problèmes de mesures pour les hauts débits. La simulation de la crue de janvier 2019 montre que l'hydrogramme à cette station n'est pas reproduit, ni celui de Quincy le Vicompte : tous deux montrent un déphasage important (12h de retard) et un manque de volume sur le premier pic de crue. Se pose la question d'un effet de la modélisation de la retenue, d'un effet de gestion des vannes non reproduit dans le modèle, ou encore d'un effet lié aux apports intermédiaires.

Un mail de demande de données et informations a été adressé à VNF.

Caroline Coelho propose de transmettre les coordonnées des personnes de VNF à contacter. Elle indique que, en crue, la consigne débit sortant = débit entrant doit être respectée. Dans tous les cas, le débit sortant ne dépasse jamais le débit entrant. La retenue est remplie très progressivement à partir de l'automne. Par ailleurs l'ouvrage est équipé d'un système de protection pour éviter la rupture de la digue en cas de très forte crue.

Ophélie Rey confirme la méfiance nécessaire avec les mesures de la station aval du lac. Elle indique qu'avant les travaux réalisés en 2015, la retenue stockait entre la crue biennale et la crue trentennale en raison de problèmes de fonctionnement (organes de sortie non efficaces), mais aujourd'hui, à la cote normale, débit entrant = débit sortant.

Au vu de ces éléments d'information sur les consignes de gestion, Yohan Soltermann suggère que le déphasage observé dans le modèle provient de la façon dont la retenue est modélisée ou bien des apports intermédiaires, plutôt que d'un effet de manœuvre des vannes. Il recommande de regarder si ce déphasage subsiste sur de plus grosses crues.

→ Simuler des crues débordantes pour voir la réponse du modèle à l'aval du lac de Pont.

Flavien Riffiod ajoute que les apports intermédiaires pourraient expliquer le déphasage : en plus du sous-sol différent, les bassins versants intermédiaires peuvent, théoriquement, engendrer une réaction du cours d'eau plus rapide que les bassins versants jaugés car plus petits.

→ On peut donc faire le test d'injecter les débits intermédiaires en « avance » par rapport à l'hydrogramme mesuré à Brianny.

E. Premiers résultats de calage

Les résultats obtenus pour les premiers tests de simulation (crues de janvier 2019, février 2016 et janvier 2018) sont commentés. Plusieurs fonctions hydrologiques pour la contribution des affluents non jaugés ont été testées. Les tests 1 (hypothèse ruissellement uniquement) et 5 (hypothèse ruissellement + apports souterrains sur les bv Oze et Brenne aval) sont présentés. On constate que les hydrogrammes des crues non débordantes (janvier 2019 et février 2016) sont mieux calés pour le test 5 tandis que la crue de janvier 2018 (avec débordements en lit majeur) est mieux calée pour le test 1.

Ophélie Rey demande si les résultats du modèle ruissellement/érosion réalisé avec la méthode MESALES ont été utilisés. Louise Vigier répond qu'ils ont été considérés qualitativement pour réaliser les groupements de sous-bassins versants, mais pas pour différencier quantitativement la contribution de chacun. → Ils pourraient l'être dans un second temps pour affiner le calage.

Théo Laurent propose également d'intégrer la forme des sous-bassins versants pour différencier les apports intermédiaires d'un sous-bassin à l'autre, et tenter d'affiner la reproduction de l'hydrogramme en volume et en temps.

Yohan Soltermann suggère d'étudier l'état des sols relatif à chaque évènement : si ceux-ci étaient davantage saturés en janvier 2018 qu'en janvier 2019 et février 2016, cela pourrait expliquer que la contribution des apports souterrains soit négligeable, alors qu'elle serait nécessaire pour reproduire les hydrogrammes quand les sols sont plus secs.

Yohan Soltermann et Flavien Riffiod remarquent que le premier pic de la crue de février 2016 n'a pas été simulé, ce qui est dommage. Louise Vigier répond qu'il était prévu de le simuler mais que le modèle a rencontré des problèmes de convergence sur ce premier pic. Yohan Soltermann propose de changer les conditions aux limites (sur la ligne d'eau du barrage par exemple) ou de diminuer le pas de temps pour aider le modèle à converger.

Flavien Riffiod questionne la fonction hydrologique du test 5 : l'estimation de la répartition du débit entre ruissellement de surface (73%) et écoulement souterrain (27%) est douteuse. Il préconise de considérer 2 paramètres de calage A et B pour le calcul du débit des bassins versants intermédiaires :

$$Q_{bvint} = A \cdot Q_{amont} + B \cdot Q_{Laignes}$$

Il est d'accord avec l'utilisation des données de la Laignes pour caractériser les apports souterrains sur le bassin de l'Armançon amont.

F. Conclusions sur la marche à suivre

- Résoudre la question du Lac de Pont : tests à faire sur la modélisation de la retenue, les apports intermédiaires, et récupérer des données sur l'historique de gestion.
- Tester d'autres crues débordantes, avec et sans apports souterrains : mai 2013, avril 1998, mars 2001 (attention avec les crues de printemps, la végétation modifie le coefficient de rugosité).
- Tester la crue non débordante de décembre 2019 - janvier 2020 (après vérification des données disponibles sur la Banquehydro avec Marc Philippe) : plus forte que janvier 2016 et données disponibles à la station située à l'aval du lac de Pont.
- ➔ Voir si inclure des apports souterrains dans le calcul des apports intermédiaires est vraiment nécessaire pour le type de scénario de crues que l'on voudra cartographier par la suite.
- ➔ Si c'est le cas, affiner l'ajustement des paramètres A et B.

II. Diagnostics de vulnérabilité des habitations

A. Avancement de la mission de Cannelle Duroy

Cannelle Duroy présente le déroulement de la mission. Arrivée début mars, elle a commencé par un travail bibliographique, a poursuivi par l'élaboration d'une stratégie de communication sur la démarche et son lancement fin avril. Elle constitue en parallèle un questionnaire de terrain en vue de

la réalisation des diagnostics et s'informe sur les mesures obligatoires et le type de travaux qui peuvent être réalisés dans le cadre de la réduction de vulnérabilité des habitations aux inondations. Les diagnostics se dérouleront, quant à eux, de début juin à fin août, à condition que la situation sanitaire le permette.

Les démarches similaires mises en œuvre sur d'autres territoires et qui ont alimenté la réflexion pour le bassin de l'Armançon sont citées.

Le nombre d'habitations situées en zone inondable est comparé entre les différentes sources (étude socio-économique ASCONIT de 2006, AZI issu de l'étude Hydratec de 2007, PPRi de l'Armançon de 2009). Cannelle Duroy précise que les estimations de l'AZI et des PPRi concernent un nombre de bâtiments et non un nombre d'habitations (évaluation d'un maximum).

Caroline Coelho demande des précisions sur les communes ayant répondu à notre demande concernant la liste des habitants en zone rouge PPRi : 26 communes sur 47 à ce jour, mais peu de réponses comportent des adresses mail. La prise de contact avec les habitants concernés ne pourra donc pas se faire de cette manière. De plus, ce sont surtout des petites communes qui ont répondu pour le moment, pas de réponse de celles ayant le plus grand nombre d'habitants concernés (à l'exception de Tonnerre). Par conséquent, une distribution de courrier et plaquette dans les boîtes aux lettres des habitants concernés sera nécessaire.

B. Stratégie de communication et ciblage

Cannelle Duroy développe la stratégie de communication retenue, et précise que la cible prioritaire sera les habitants situés en zone rouge des PPRi (choix validé en Comité de Pilotage le 15 novembre 2019, adapté aux moyens et au temps imparti pour cette mission dans le cadre des actions du PAPI).

Ophélie Rey interroge ce choix basé sur le zonage réglementaire plutôt que sur l'intensité de l'aléa : en effet, la zone rouge peut correspondre à un aléa moyen/fort dans une zone à faibles enjeux pour en assurer la préservation (zone d'expansion de crue par exemple), tandis qu'une zone de même aléa moyen/fort située en milieu urbain peut être classée réglementairement en bleu. Ainsi, un ciblage basé sur l'aléa pourrait être plus pertinent pour cibler les personnes les plus vulnérables.

Caroline Coelho répond qu'un choix a dû être fait pour adapter les objectifs au format de la mission (et durée du PAPI, qui termine fin 2021). Le SMBVA espère pouvoir élargir la cible et prolonger cette action à l'issue du PAPI pour toucher davantage de personnes.

Fabrice Bonnet demande que le SMBVA informe sur les raisons de ce choix, et sur le fait que la démarche sera prolongée. Il propose de remplacer sur la plaquette de communication « zone rouge » par « aléa fort ». Se pose toutefois la question de la connaissance qu'ont les riverains de la notion d'aléa.

C. Validation des documents de diagnostics

La plaquette de communication sur la démarche de réduction de vulnérabilité élaborée par Cannelle Duroy, aidée d'une partie de l'équipe du SMBVA, est présentée. Ce document est approuvé par les participants.

Cannelle Duroy présente la trame qui servira de support sur le terrain pour la réalisation des diagnostics (questionnaire), ainsi que le rapport de diagnostic « type » qui sera fourni aux habitants ayant bénéficié de la démarche. Ces documents sont jugés complets et validés par les participants.

D. Points de discussion et questions en suspens (diapos 33 et 34)

a) Fournir des estimations de coût des travaux dans les rapports de diagnostic

La question de l'évaluation, même approximative, du coût des travaux préconisés est abordée. Cannelle Duroy indique qu'elle a contacté plusieurs artisans et fournisseurs pour leur demander des fourchettes de prix de leurs prestations (pose de batardeaux, de clapets anti-retour, étanchéification de cuves, etc...) sans pouvoir obtenir de chiffres. Les participants du Comité technique acceptent qu'on n'indique pas les prix des fournisseurs dans le rapport de diagnostic, étant donnée la difficulté d'un chiffrage théorique. Toutefois, Ophélie Rey précise qu'on peut indiquer des fourchettes larges, comme celles fournies dans le guide technique du CEREMA par exemple.

Christelle Gentit précise que les devis des artisans / fournisseurs seront nécessaires pour faire le dépôt de la demande de subvention.

b) Instruction du dossier de demande de subvention

Caroline Coelho demande si le dossier de demande de subvention pour seulement une partie des travaux préconisés sera accepté. Christelle Gentit répond qu'il le sera tant qu'il s'agit des travaux éligibles au financement du fonds Barnier. Cependant, les représentants de DDT de Côte-d'Or, de l'Yonne et de la DREAL-BFC soulignent l'objectif d'amener les habitants à réaliser d'abord les travaux prioritaires, pour viser la plus grande efficacité de l'usage du fonds Barnier. Par ailleurs, la demande de financement peut être segmentée en plusieurs tranches de travaux (tant que le montant total des travaux sur lesquels portent les demandes reste inférieur à 10% de la valeur vénale du bien). Après attribution de la subvention, celle-ci doit être utilisée dans les deux ans. Les fonds sont ensuite versés sur facture des travaux.

Caroline Coelho demande si les dossiers de demande de financement seront instruits par la DDT de chaque département ou seulement par la DDT de l'Yonne (co-porteuse du PAPI). Fabrice Bonnet répond que les DDT de l'Yonne et de Côte-d'Or instruiront les dossiers, mais qu'une homogénéité de traitement de dossier entre les deux services de l'Etat instructeurs est souhaitable. La DREAL-BFC pourrait prendre en charge l'harmonisation des documents de demande de subvention entre les deux départements.

c) Mesures préconisées dans le PPRi

Ophélie Rey remarque que les mesures préconisées dans la trame de diagnostic élaborée semblent davantage correspondre aux PPRi de l'Yonne qu'à ceux de Côte-d'Or. Cannelle Duroy répond que les mesures rendues obligatoires par les PPRi sont identiques dans les deux départements, et que les autres mesures préconisées sont issues de la liste des travaux éligibles parue dans le décret du 11 février 2019.

La matérialisation des emprises de bassins, piscines ou autres dépressions est importante dès lors que la hauteur d'eau potentielle est assez élevée (1.50 m), et que ces points d'eau sont à proximité de la maison (risque de noyade des habitants ou des secours).

La préconisation d'un mur en aile ou d'un déflecteur requiert une connaissance très précise de l'aléa.

d) Estimation de la valeur du bien

Se pose la question de l'estimation de la valeur vénale du bien, et si France Domaine est seul habilité pour réaliser cette estimation. Bien qu'il y ait des exemples d'estimations réalisées par d'autres institutions, l'estimation par France Domaine, en tant que service public et gratuit, reste la règle. Le risque d'utiliser l'évaluation des agences immobilières est la surestimation des biens. Christelle Gentit

et Malika Lachambre précisent que l'estimation est surtout nécessaire lorsque les demandes portent sur des montants élevés, et que l'on pourra peut-être s'en affranchir pour des faibles montants. Caroline Coelho suggère de contacter France Domaine pour connaître les conditions auxquelles ils acceptent de réaliser les estimations.

e) Eligibilité des travaux au FPRNM face aux autres risques d'inondation

Cannelle Duroy mentionne des demandes de communes portant sur d'autres risques d'inondation que le débordement de cours d'eau : ruissellement pour la commune de Soumaintrain, et remontée de nappe pour la commune de Ravières. Ces risques peuvent-ils être pris en compte dans le cadre de l'action de réduction de la vulnérabilité des habitations menée actuellement, et des travaux de réduction de la vulnérabilité à ces risques sont-ils éligibles ? Sur quelle(s) base(s) évaluer l'aléa ?

Fabrice Bonnet propose que pour les habitations soumises aux phénomènes de ruissellement ou remontée de nappe, en plus du débordement, les différents risques soient traités par le diagnostic et les mesures préconisées. Cependant, on peut aussi traiter le risque ruissellement seul dans la mesure où l'action s'inscrit dans le cadre d'un PAPI, alors les mesures finançables ne sont pas conditionnées à l'existence d'un PPRi, mais peuvent s'appliquer sur tout le périmètre du PAPI. Malika Lachambre précise que l'aléa ruissellement ne concerne pas le ruissellement pluvial lié au débordement de réseaux.

f) Eligibilité des travaux portant sur des dépendances

Sur la question du financement de travaux de réduction de vulnérabilité sur des dépendances non attenantes à l'habitation, Ophélie Rey indique que les textes ne sont pas précis. Dans tous les cas, il n'est pas question de financer des travaux de rénovation pour changer un garage d'affectation par exemple (augmentation de la vulnérabilité). En revanche, dans le cas d'un sous-sol partiellement enterré avec cave et/ou garage, situé sous la maison d'habitation, Malika Lachambre précise qu'ils devront être inclus dans le diagnostic car ils font partie de la maison. De plus, on y trouve souvent le compteur électrique, la chaudière ou la cuve de fioul.

a) Incertitudes sur la détermination de la hauteur d'eau

La hauteur d'eau dans chaque habitation sera calculée à partir de la cote de référence (PPRi) et de la cote du premier plancher (mesure GPS sur le terrain, contrôle de la mesure avec le MNT).

Cannelle Duroy expose nos questionnements sur la prise en compte des incertitudes : celle de la mesure réalisée à l'aide du GPS (précision de 2-3 cm quand la couverture satellite est satisfaisante, plus si problème de couverture ou en zone urbaine), mais aussi celle des PPRi. En effet, les PPRi de l'Armançon ne sont pas basés sur les données LIDAR (qui n'étaient pas encore disponibles en 2009). Cannelle Duroy propose que la hauteur d'eau calculée (basée sur la cote de référence et la mesure de l'altitude du premier plancher) inclue la marge d'erreur du GPS.

Ophélie Rey indique que les PPRi de Côte d'Or prévoient déjà une marge de 30 cm, ajoutée à la cote de la crue de référence prévue par les modèles. Ainsi, pour la Côte-d'Or, on peut considérer que la cote de référence des PPRi intègre déjà les différentes incertitudes (dont celle liée à la mesure du GPS).

Le Comité technique conclut qu'il faudra procéder au cas par cas pour la prise en compte des incertitudes.

b) Responsabilités

Cannelle Duroy soulève la question des responsabilités engagées, celle de la collectivité et celle de l'agent qui réalise les diagnostics. Il apparaît que les structures ayant mené des démarches similaires

ont mentionné que le rapport de diagnostic était un document non opposable / sans valeur contractuelle.

La DREAL-BFC recommande de s'inspirer des travaux existants. En particulier, Malika Lachambre suggère de se rapprocher de l'EPTB Saône-Doubs, ayant travaillé sur une démarche de réduction de vulnérabilité des habitations, pour voir comment la question de la responsabilité a été abordée dans les documents.

c) Prolongement de la démarche à l'issue du PAPI

La question de la continuité de la démarche de réduction de vulnérabilité des habitations (demandes de financement en cours, nouvelles demandes de diagnostics, et extension de la démarche à un public plus large que celui ciblé actuellement) à l'issue du PAPI (fin prévue en décembre 2021) est posée. Christelle Gentit répond que celle-ci sera prise en compte. Les solutions, déjà évoquées, sont celles du prolongement du PAPI de l'Armançon au-delà de 2021, et/ou de l'inscription de l'action au PAPI d'intention du bassin de l'Yonne (bien que les travaux soient en général réservés à un PAPI complet, il ne s'agit pas là de la réalisation d'aménagements structurants (axe 7) qui se chiffrent en millions d'euros), il serait donc possible de la faire figurer au programme du futur PAPI d'intention.

III. Atlas cartographique des inondations par débordement de l'Armançon (département de l'Yonne)

A. Avancement et diffusion

Louise Vigier indique que l'atlas est en cours de finalisation par la DDT de l'Yonne, qui s'est chargée du traitement cartographique et de la mise en forme de l'atlas à partir des résultats de simulation transmis par le SMBVA. Pour que le travail réalisé soit également utilisable pour alimenter la base de données nationale Viginond (cartographie en ligne des ZIP/ZICH), une harmonisation de traitement et de mise en forme des données avec le SPC est nécessaire. Romain Thole, Yohan Soltermann et Flavien Riffiod se mettent en contact pour assurer que les traitements appliqués par la DDT conviennent au SPC.

La diffusion de l'atlas aux maires, prévue sous la forme de réunions par secteur, et initialement programmée au printemps, est reportée à l'automne 2020.

B. Cas de la confluence Yonne-Armançon

Du fait de sa particularité hydraulique et de la complexité des écoulements dans une zone de confluence, le cas des communes de Migennes et Cheny a été traité à part. Il a été décidé, en concertation avec la DDT de l'Yonne, le SPC et le bureau d'études Hydratec, que la meilleure option était de diviser le secteur en deux parties au niveau du remblai de la voie de chemin de fer. Le modèle Armançon du SMBVA sera utilisé à l'est, les cartes seront basées sur la hauteur d'eau à l'échelle de Briennon, tandis que le modèle d'Hydratec pour les PPRi de l'Yonne sera utilisé à l'ouest, et les cartes reliées à la station de Joigny. C'est la solution la plus juste techniquement sans passer par une modélisation 2D de la zone de confluence dans le modèle Armançon (le modèle Hydratec est déjà 2D au niveau de la confluence), et la plus simple d'usage pour la commune puisque chaque partie de la commune est reliée à une échelle différente. Elle évite ainsi une lecture croisée des deux échelles pour identifier le scénario approprié (matrice à double entrée) ; elle implique en revanche deux cartes pour la commune de Migennes, qui ne seront pas juxtaposables, en l'absence de correspondance des scénarios de crue de part et d'autre de la limite choisie.

Ophélie Rey ajoute que les cas de confluence ont été traités de la même manière sur d'autres cours d'eau en Côte-d'Or.

Tonnerre, le 7 mai 2020

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge du PAPI

Caroline COELHO

Votre interlocutrice

S.M.B.V.A

58 ter, rue Vaucorbe
89 700 TONNERRE
☎ : 03.86.55.97.02
📠 : 03.86.75.11.41

Louise VIGIER

☎ : 06.01.72.32.06
✉ : papi@bassin-armancon.fr